



Vol dans un supermarché pour une somme de 30 euro

Par **Iorent**, le **26/10/2008** à **09:54**

bonjour, rnle supermarché où je fais habituellement mes courses a mis au point un système de scanette grâce à la quelle le client scanne ses articles lui même et presente ensuite la scanette à une caissière . hier je me suis fait contrôler à la caisse et la caissière a pu constater que je n'avais pas scanné deux articles pour une valeur de 30 euro.j'ai réglé les articles,mais le magasin va porter plainte.quelle peine est ce que je risque,est ce que je risque d'avoir un casier,et dois je prendre un avocat.merci de me conseiller,je n'ai jamais eu affaire à la justice et j'ai agi bêtement,je le regrette déjà amèrement.

Par **JamesEraser**, le **28/10/2008** à **13:11**

[citation]j'ai réglé les articles,mais le magasin va porter plainte[/citation]rnVous ne risquez rien.rnEt quand bien même, invoquez une marge d'erreur, le scan étant récent dans les magasins, ne peut-on pas oublier de scanner un article voire deux ?rnSurtout 30 euros, remboursés et sur une valeur d'achat totale de combien ?rnLe magasin serait plus ridicule qu'autre chose.rnDormez tranquille !rnExperatooment